

1 Du parking (P), rejoindre l'avenue du Nouveau-Monde puis la place de l'Hermet. Traverser l'avenue de Montpellier, poursuivre en face rue Léon-Antérieu. Au bout, aller à droite, franchir à gué les ruisseaux du Cagarel et des Conques (▲ **infranchissables en cas de crues**). Monter par un sentier entre des murets. A la piste, se diriger à gauche sur 450 m.

2 Tourner à droite au niveau d'une oliveraie. Le chemin pierreux se poursuit dans les terres du Patius du bois des Rabassières, entre des murets et d'anciennes parcelles cultivées, et rejoint la piste DFCI F40. La suivre à gauche, franchir une barrière. Aller à droite, passer devant une citerne DFCI. Poursuivre la montée jusqu'à la Matte de Maurice.

3 À gauche continuer la montée, passer devant une vigne et cheminer en balcon. A la fourche du Caladés, descendre à gauche sur 80 m.

4 Monter à droite, grimper deux buttes (▲) depuis la crête de Tout Auraz, vue à droite sur la montagne Saint-Jean et le massif de l'Aligoual, à gauche sur Claret et le Pic Saint-Loup). Poursuivre par la crête de Taillade (à droite, ▲ capitelle et tourelle de berger), au milieu des chênes verts, chênes blancs et atteindre un carrefour.

Variante du circuit « Travers de Passarilla » (12 km - 3 h 30) : aller à gauche. Après le virage de la piste, au niveau de l'aire d'envol des parapentes, dévaler une sente à droite (descente raide). Continuer en face au château d'eau. A l'entrée des Embruscalles, prendre à gauche le chemin de la Coste. A la DFCI, aller à droite et, 140 m après le Mas del Ranq, tourner à gauche entre les vignes. Plus loin, passer devant l'aire de pique-nique (▲ table d'orientation) et le château d'eau. Entrer dans le vieux village par la rue des Capelières. Prendre à droite et descendre en face rue Valfère. Poursuivre à droite rue de la Citemasse, contourner l'église par la gauche. Passer la place, descendre à gauche rue de l'Aire et rejoindre l'avenue des Embruscalles. Aller à droite, puis à gauche rue des Ecoles pour rejoindre le parking.

5 Continuer en face sur la large piste en crête, 350 m plus loin, s'engager sur un sentier à gauche (à 650 m de l'intersection, remarquer une citerne enterrée). Retrouver la piste et atteindre la D 107. Traverser et, par la piste à droite, contourner le Grand Puech pour rejoindre la D 107E4.

6 En face, emprunter dans la lande un sentier (▲ **bien suivre le balisage**), passant en bordure de la reculée des Cougnets. Continuer entre les chênes et les buis. Le sentier devient une piste et gagne un carrefour.

7 Tourner à gauche sur la piste, passer devant la mare de l'Espinas. Le chemin franchit deux murets. Après le deuxième muret, Les Ciapasses (possibilité de raccourcir le circuit à 17,5 km, en continuant en face jusqu'au Pas du Renard par le GR® de Pays, balisage jaune-rouge, virer à droite et passer à côté d'une lavogne (mare). Contourner les bâtiments du Mas Neuf par la droite (▲ **bien suivre le balisage**).

8 Retrouver le GR® de Pays, monter à gauche sur le plateau. Poursuivre à droite et rejoindre le belvédère du Rocher du Causse : panneaux thématiques, table de lecture du paysage (▲) vue à 360° : de droite à gauche, l'Horlus et le Pic Saint-Loup, le Canigou au fond, la mer, le mont Ventoux, le mont Lozère, le mont Aligoual, le roc Blanc et la Séranne). Descendre à droite, sortir de l'enceinte et emprunter un sentier, serpentant au bord du plateau (▲ **prudence aux abords des falaises**).

9 S'engager à droite sur une trace dévalant dans la faille du Pas du Renard (▲ **prudence**). Poursuivre par un sentier raviné au-dessus du ravin de Graget, entre les chênes et les pins. Plus bas, passer entre deux vignes et poursuivre sur le chemin goudronné, jusqu'au hameau le Bouyssier. A la borne à incendie, tourner à gauche (chemin du Bouyssier), franchir un gué. Continuer à droite, puis poursuivre à droite avenue des Embruscalles. 100m plus loin, prendre à droite chemin du Mas Blanc. Aller à gauche chemin des Charrettes (▲) distillerie d'huile de cade vrate). Par la rue du Camp Rouge à gauche, rejoindre le parking.

- Sur le territoire des communes de : **CLARET, CORCONNE**
- **Bureaux d'information touristique**
www.tourisme-picsaintloup.fr
Saint-Clément-de-Rivière, 04 11 95 05 75
Saint-Martin-de-Londres, 04 67 55 09 59
 - **Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup**
04 67 55 17 00, www.cc-grandpicsaintloup.fr
 - **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault**
04 67 67 41 15, www.ffrandonnee34.fr



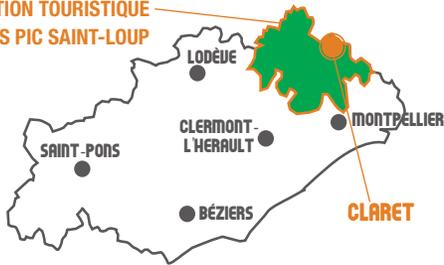
Itinéraire créé par la commission extra-municipale "Escalège", dans le cadre d'un projet communal destiné à valoriser le patrimoine local, aménagé, entretenu et balisé par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, avec l'appui technique du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et ses bénévoles et le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault. Le nom Fiche Rando Hérault® est une marque déposée : nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault.

- Claret, à 33 km au nord de Montpellier par les D 17 et 107.
- **P** (GPS : N 43°51'38.4" – E 3°54'18.3") Parking de la salle polyvalente.



Cette longue randonnée sur les crêtes domine la plaine viticole de Claret vous conduit à l'oppidum du Rocher du Causse, par une succession de magnifiques points de vue.

DESTINATION TOURISTIQUE CÉVENNES PIC SAINT-LOUP



Papier issu de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique.

DIFFICILE 6^H

21^{km}



Crête de Taillade et Rocher du Causse

Claret
CÉVENNES PIC SAINT-LOUP

Fiche
rando
Hérault®
le Languedoc

LÉGENDE DE LA CARTE

-  Tracé de l'itinéraire
-  Repères chiffrés
-  Parking
-  Prudence
-  À voir
-  Point de vue

CODE DE BALISAGE

-  Bonne direction
-  Changement de direction
-  Mauvaise direction

DIFFICULTÉS - Circuit à ne pas entreprendre en cas de fortes pluies (cruels), montées et descentes raides, bien suivre le balisage, prudence aux abords des falaises et au Pas du Renard.

Numéro de secours : 112

408 m

156 m + 590 m



QUAND "LE CAUSSE" RESSEMBLAIT AUX BAHAMAS

Un petit golfe aux eaux turquoise ourlées de plages de sable blanc, voilà ce que nous aurions vu du Causse au début du Crétacé, il y a 145 millions d'années. De ce paysage paradisiaque, il reste aujourd'hui des vestiges bien visibles dans le panorama. En effet, le Rocher du Causse, le Roc de la Lafous et, plus au sud, la Montagne de l'Hortus, ne sont autres que d'anciennes dunes que le temps a fossilisé. La Crête de Taillade, les falaises des Embruscalles et celles de la reculée des Cougnets étaient à l'origine de puissants chenaux creusés par les courants de marées ; ils se sont par la suite remplis de sable que le temps a transformé en un calcaire très dur ; c'est ce même calcaire, plus résistant à l'érosion que les marnes environnantes, qui a permis le dégagement de la Crête de Taillade. C'est ainsi, ironie du sort, qu'un ancien chenal sous-marin est devenu une montagne !

Au travers de cette randonnée clarétaine, découvrez la richesse de ce patrimoine géologique, et la diversité des milieux naturels correspondants.



LA TRAVERSÉE DU PATUS

La terre pittoresque du « Patus » est située dans le bois de Rabassières, au nord-ouest de Claret. D'une superficie d'environ 13 hectares, elle compte plus d'une centaine de parcelles de différentes dimensions. Bien que la commune soit propriétaire de certaines, ces lopins appartiennent dans leur grande majorité à des personnes privées.

Témoin de l'histoire du démembrement atypique d'une terre commune tenant plus dans sa réalisation d'un puzzle que de la forme géométrique habituellement utilisée, « Le Patus » est l'aboutissement d'un partage de terrains effectué entre les habitants de Claret par les autorités locales de l'époque en vertu d'une loi votée en 1792 par la Convention Nationale, et qui était destinée à permettre à un plus grand nombre de paysans de devenir propriétaires.

Malgré l'âpreté du terrain, la nature a repris ici ses droits depuis bien longtemps. Tout au long du sentier pierreux traversant « Le Patus », vous allez rencontrer bon nombre d'arbres et d'arbustes spontanés tels chênes-vert, pistachiers térébinthes, pistachiers lentiques, genévriers oxycèdres utilisés dans la production d'huile de cade, quelques figuiers, érables de Montpellier et oliviers abandonnés. Une seule olivette existe encore à l'entrée du tènement. Il faudra s'aventurer au-delà des murets de pierre bordant ce sentier pour découvrir d'humbles capitelles et abris de pierre, vestiges d'une vie et d'une activité aujourd'hui disparue ; en un tel endroit, l'austérité des lieux ne peut que s'incliner devant l'agrément ressortant d'un tel patrimoine humain et naturel.

À VOIR

- Site d'escalade de Claret, plus de 100 voies, du 5c au 8c.

À DÉGUSTER

- Mas de Farjou ■ Domaine Haut Maginia ■ Mas Foulquier
- Domaine de Villeneuve ■ Domaine du Grès ■ Domaine de la Fournaca ■ Domaine Chazalon ■ Domaine Lavabre
- Clos de la Matane ■ Château del Ranq.
- Aux délices de Maya, miellerie, toute l'année du lundi au samedi de 9 h à 12 h / de 14 h à 17 h (20 h l'été), 04 67 59 08 66.

À SAUOIR

- Bar - Brasserie Bistro du Pic, Place de l'Hermet, 04 67 66 24 43.

À VISITER

- Halle du verre, 50, avenue du Nouveau-Monde, 04 67 59 06 39, ouvert de mai à novembre.
- Distillerie des Cévennes, boutique huile de cade vraie, 913, avenue des Embruscalles, 04 67 59 02 50.